



Campugnan

Bulletin Municipal #27

À venir... sur Campagnan



Voeux 2024

La cérémonie des voeux à la population aura lieu le dimanche 14 janvier 2024 à 11h30.

Vous trouverez l'invitation ci-jointe.

Le 14/01/2024



Course de caisses à savon

La 2ème édition de la Campugnanaise se tiendra le dimanche 19 mai 2024.

Les inscriptions sont ouvertes auprès de l'association LA CAMPUGNANAISE.

Le 19/05/2024



Cinéma plein air

Rendez-vous vendredi 28 juin 2024 à partir de 20h00 derrière le city stade pour la troisième édition du cinéma plein air.

Plus d'infos à venir courant 1er trimestre 2024.

Le 28/06/2024

Soirée Girly

La 2ème édition de la SOIRÉE GIRLY durant Octobre Rose, aura lieu le vendredi 11 octobre 2024.

Plus d'infos à venir dans le prochain bulletin municipal.

Le 11/10/2024



REPAS

Fruits de Mer

Deux repas de fruits de mer proposés par l'Entente des Chasseurs.

07/07/2024 - 04/08/2024
////////////////////

Fête des voisins

Vous êtes cordialement invités à la fête des voisins qui se tiendra à la salle des fêtes (extérieur) sous forme d'auberge espagnole et barbecue géant.

Plus d'infos courant 1er trimestre 2024.

Vendredi 4/06/2024
////////////////////

Repas dansant Club de l'Amitié

Deux repas dansants proposés par le Club de l'Amitié.

25/02/2024 - 30/06/2024

La salle des fêtes sera fermée au public du 16 au 31 janvier 2024, pour travaux de rénovation de la scène.



Edito

« Mesdames, Messieurs,
chers administrés,

L'arrivée de cette édition du petit journal dans vos boîtes aux lettres marque la fin de l'année 2023.

En mon nom et celui de toute l'équipe municipale, et de l'ensemble du personnel communal, je vous souhaite de passer, aux côtés de vos proches, d'excellentes fêtes de fin d'année. Profitons de nos familles mais n'oublions pas, non plus, les personnes isolées.

Au travers de ce petit journal nous retraçons les activités de la Commune au cours des six derniers mois. Vous retrouverez également la liste des entreprises et associations.

Pour répondre également à vos interrogations, nous avons choisi de consacrer un dossier spécial à la Taxe Foncière et en traitant ce sujet de la façon la plus explicite possible.

Je vous donne rendez-vous le **dimanche 14 janvier 2024 à 11h30**, pour la traditionnelle cérémonie des vœux à la population.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous rappelle que nous sommes, élus, agents et moi-même, toujours à votre disposition pour répondre à vos questions et vous renseigner.

Bien à vous. »

SOMMAIRE

p.4 Travaux 2023

p.6 Dossier spécial : Taxe foncière

p.10 Coup d'œil

p.11 Simplimmat

p.12 Pendant ce temps...

p.16 Annuaire des sociétés

p.18 La Table de Lise

p.19 Associations



Le Maire
Gilles LAE

Travaux 2023

Les réalisations

RÉFECTION DE LA GARDERIE

Du sol au plafond (c'est le cas de le dire), la garderie a fait peau neuve cet été. Suites aux nombreuses infiltrations d'eau, les murs s'effritaient et le plafond gondolait...



En premier lieu, il fallait imperméabiliser le mur par l'extérieur puis créer un caniveau pour évacuer les eaux pluviales et le protéger. Ensuite, des travaux de rénovation intérieure sont venus finaliser le projet :

- Pose d'un carrelage effet bois et changement du lino (épais, pour la motricité des plus petits) ;
- Réparation du mur de façade intérieure puis pose de toile de verre et peinture aux murs ;
- Pose de volets roulants solaires
- Pose de dalles ignifugées au plafond lumineuses LED

Le tout a été complété par une fresque murale sur le thème de la jungle, réalisée en interne. Moins enfantine que celle sous le préau, elle a plus de chance de convenir aux petits et grands et de durer dans le temps.



Éclairage public

Le passage en « tout led » et l'extinction de nuit pour l'éclairage public auront été un point fort de cette mandature et un des plus gros projets réalisés.

Vous avez pu constater que les nouvelles lampes sont en place (certains ajustements sont encore en cours, n'hésitez pas à signaler à la Mairie tout problème (lampe qui reste allumée la journée ou éteinte la nuit).

L'extinction totale de l'éclairage public débutera donc bien le 1er janvier 2024 (dans la nuit du 31 décembre), de 23h à 5h du matin.





SALLE DE RÉUNIONS

La rénovation de la salle de réunions (entre l'église et la salle des fêtes), engagée sur 2023, se poursuivra en 2024.

Les travaux concernés : Rénovation de la charpente/couverture, mise aux normes PMR de l'entrée et des sanitaires, électricité, plomberie et aménagement d'un accès privatif.

Cette salle sera ensuite mise à la location pour associations et particuliers.

Éclairage public

25 900,28€

Accordés par le Syndicat d'Électrification du Blayais et l'État au titre du Fonds Vert.

Garderie

5 715,00€

Accordés par l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et le Département de la Gironde au titre des aides aux collectivités.

Salle de réunions

17 172,99€

Accordés par l'État au titre du Fonds Vert

Voirie

5 388,00€

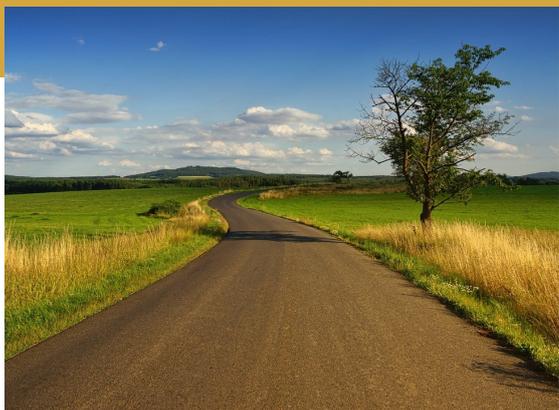
Accordés par le Département de la Gironde au titre du Fonds d'Aide à la Voirie Communale (issu du produit des amendes de police.)

Divers

11 557,00€

Accordés par le Département de la Gironde au titre du Fonds d'Aide à l'Équipement Communal.

VOIRIE COMMUNALE



Comme chaque année, le fauchage a été délégué à une , qui intervient 3 fois (deux coupes et une passe de sécurité).

Les travaux de réfection, cette année, se sont concentrés sur la route de la Guillebonnerie (financée en partie avec Cartelègue), route de l'Étang, route du Pas des ânes et route du Bois David.

Pour 2024, une grosse partie du budget travaux sera imputée à la réparation de la voirie communale.

NOUVEAUX JEUX dans la cour de récréée



Taxe foncière

Dossier spécial

Vous avez été nombreux à nous solliciter sur l'augmentation de la taxe foncière cette année. Or, comme nous l'avons écrit dans la précédente édition, le Conseil Municipal n'a pas augmenté le taux des impôts locaux depuis 8 ans.

Mais alors, comment expliquer cette augmentation? On vous détaille tout dans cet article.

Propriétaire

La taxe foncière ne concerne que les **propriétaires** : En tant que particulier, vous devez payer la taxe foncière si vous êtes propriétaire ou usufruitier d'un logement au 1er janvier.

Cette taxe est due même si votre logement est loué par un tiers ou occupé à titre gracieux.

Trois paramètres

La taxe foncière est calculée en prenant en compte trois paramètres :

✓ **LA VALEUR LOCATIVE CADASTRALE** est fixée par l'État. Elle correspond à un loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué. Ce loyer est ensuite actualisé et revalorisé chaque année (*nb. : En 2023, cette revalorisation était de +7,1%*).

✓ **LA BASE D'IMPOSITION** de la taxe foncière sur les propriétés bâties est égale à la moitié de la valeur locative cadastrale.

L'abattement forfaitaire de 50 % permet de prendre en compte les frais de gestion, d'assurance, d'amortissement, d'entretien et de réparation.

✓ **LE TAUX D'IMPOSITION** est voté au sein de chaque collectivité territoriale.



La cotisation due au titre de la taxe foncière est composée de 6 parts différentes.

(détaillées en page 8)

- **La part communale** : Le taux le plus important ;
- **Le Syndicat de communes** ;
- **L'intercommunalité** (pour Campugnan, la Communauté de Communes de Blaye) ;
- **Les taxes spéciales** ;
- **La taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** ;
- **La Taxe GEMAPI.**

« Le Conseil Municipal peut décider d'augmenter ma taxe foncière parce que je ne suis pas en accord avec lui. »



Le taux de taxe foncière est appliqué à l'ensemble de la Commune.

Le mode de calcul de l'impôt associe valeur cadastrale et taux votés par les collectivités territoriales. Son montant s'obtient de façon objective, en appliquant un taux d'imposition à une base d'imposition.

Le Conseil Municipal n'a aucun pouvoir sur les taxations individuelles.

« Ma maison est neuve et je paye d'un seul coup, en 2023, trois fois plus cher, c'est une sacrée augmentation ! »



Il faut savoir qu'il existe une exonération de plein droit sur la construction d'une maison individuelle (résidence principale à usage d'habitation) pendant les deux premières années suivant son achèvement.

Pendant cette période vous ne payez que la taxe sur les ordures ménagères (incluse dans la taxe foncière).

Attention, même si la durée de deux ans est incompressible, le conseil Municipal peut décider de réduire le pourcentage de cette exonération jusqu'au minimum.

Par défaut, elle est de 100% sur deux ans. Elle peut passer à 50%, 60, 75% (etc...), toujours sur deux ans selon les choix de chaque conseil municipal.

La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) est une taxe de propriétaire mais à imputer à l'occupant.



La taxe sur les ordures ménagères est fixée sur les mêmes bases que la taxe foncière (la valeur locative). Toutefois, elle est propre à l'occupant du logement.

Ainsi, un propriétaire bailleur impose au locataire son remboursement (généralement, elle est provisionnée chaque mois dans les charges et régularisée à la hausse ou à la baisse en fin d'année quand le propriétaire reçoit sa taxe foncière et le montant de la TEOM.

Fausse croyances mais vraies questions.

Des questions, légitimes, qui nous ont été posées et auxquelles on apporte quelques précisions.

« Ma maison n'est pas neuve mais ma taxe foncière a considérablement augmenté depuis l'année dernière »



Si vous avez fait des travaux dans votre maison, vous avez rempli une feuille « H1 » envoyée par le service des impôts des particuliers. Cet envoi est systématique après une déclaration de travaux et vous invite à redéclarer votre logement.

Exemple : Vous avez une maison avec trois pièces habitables, une salle de bain classique.

Vous déclarez un changement d'ouvertures (velux, création d'ouvertures, etc...) parce que vous rénovez certaines parties de votre maison qui étaient des dépendances. Dans ce cas, vous passez peut-être d'un 50m² habitable à 100m². Dans ce cas, en redéclarant votre maison, vous entraînez une revalorisation de la valeur locative. Il en est de même si vous créez une seconde salle de bain, une piscine, une extension, etc...

Dans ce cas, les bases et le taux n'y sont pour rien, ce sont les m² carrés supplémentaires ou les améliorations de votre logement, qui génèrent une augmentation.

« Mon fils est tout seul dans sa maison et paye plus cher de TEOM que nous qui sommes deux. »



La TEOM ne se calcule pas sur le nombre de personnes mais sur la valeur locative de la maison (les mêmes bases que la taxe foncière).

Nb : À partir de 2025, dans le cadre de la réforme de la collecte des ordures, la TEOM devrait disparaître pour laisser sa place à la tarification incitative.

Zoom

sur les 6 parts de la Taxe foncière



1/ Commune (59%)

La part la plus importante de la taxe foncière, celle qui est reversée à la Commune. Elle constitue une des sources principales de revenus dans le budget communal de fonctionnement.

2/ Syndicat de communes (0%)

Certaines communes se regroupent pour gérer des missions en commun et faire des économies d'échelle. Cette ligne sert au financement de ces syndicats.

Nb : Campugnan n'adhère pas à un de ces syndicats.

3/ Intercommunalité (6%)

Campugnan fait partie de la Communauté de Communes de BLAYE qui est un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) à fiscalité propre ; ce qui signifie qu'il vote lui-même ses propres taux.

La CCB gère certaines compétences des communes à leur place (social, assainissement, petite enfance, etc...)

4/ Taxes spéciales (1%)

Elles financent des projets spécifiques locaux ou d'État et sont temporaires. Ici, c'est détaillé en bas de page : Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest.

Il s'agit de la taxe spéciale d'équipement liée au projet ferroviaire de lignes à grande vitesse (LGV) au sud de Bordeaux.

5/ Taxe ordures ménagères TEOM (33%)

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est un impôt local payé par les propriétaires qui sert, comme son nom l'indique, à financer la collecte des déchets des ménages.

Elle est décidée par le Syndicat en charge de la collecte (Smicval).

Cette taxe, est la seule qui reste due, même en cas d'exonération totale ou partielle de la taxe foncière.

Attention, contrairement aux idées reçues, elle n'est pas calculée en fonction du nombre d'occupants de l'habitation.

Elle est calculée sur la même base que la TF et donc sur la valeur locative.

Exemple : Si une personne vit seule dans une maison de 150m², elle paiera plus cher qu'une famille de 7 personnes vivant dans un 80m². Cette incohérence devrait* être repensée dans la réforme de la collecte des ordures du SMICVAL par la mise en place de la facturation incitative à venir d'ici 2025 et la suppression de la TEOM de la taxe foncière.

** Supposition à partir de ce qui avait été annoncé au moment du vote car nous n'en savons pas davantage sur l'avancée de la réforme.*

6/ Taxe GEMAPI (1%)

Impôt destiné à financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Seules les communes concernées le prélèvent, si elles le souhaitent.

Généralement c'est une compétence qui a été reprise par les communautés de Communes. Si elles l'ont instauré, elles perçoivent donc cette taxe.

	1	2	3	4	5	6	
Taxes foncières 2023	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2022	38,96 %	%	1,61 %	0,165 %	20,47 %	0,485 %	
Taux 2023	38,96 %	%	4,20 %	0,484 %	21,43 %	0,539 %	
Adresse							
Base	1180		1180	1180	1180	1180	
Cotisation	460		50	6	253	6	775
Cotisation lissée							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Cotisation lissée							
Cotisation 2022	429		18	2	226	5	
Cotisation 2023	460		50	6	253	6	775
Variation	+7,23 %	%	+177,78 %	+200,00 %	+11,95 %	+20,00 %	

Pour chaque taux, vous avez systématiquement le taux de l'année N (ici 2023) et l'année N-1 (2022) ; ce qui vous permet de comparer l'évolution du taux

La cotisation correspond à votre base d'imposition brute multipliée par le taux de chaque taxe.

Comme pour les taux, la cotisation reprend celle de l'année N et N-1 avec le pourcentage d'augmentation.
Nb : Pour la Commune, les 7,23% sont appliqués par la revalorisation nationale des valeurs locatives.

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 31188 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest pour 4 €.	Frais de gestion de la fiscalité directe locale	36
	Dégrèvement Habitation principale	
	Dégrèvement JA État	
	Dégrèvement JA Collectivité	
	Montant de votre impôt	811

Références administratives : 330 82 021 081 089 089 A D

Les frais de gestion de la fiscalité directe locale.

Ils sont calculés sur le montant de la cotisation (ici, 775 €) et non sur celui de la base. Leur taux est de 4,4 % en 2023.

Ces frais de gestion sont perçus par l'État pour assurer l'établissement de l'assiette des taxes et leur recouvrement.





MUTUELLE COMMUNALE

La permanence du 19 octobre 2023 n'ayant pu avoir lieu, une nouvelle permanence sera organisée et tenue par un agent de la mutuelle communale.

Vous serez reçus individuellement et sans rendez-vous dans la salle du Conseil Municipal le 16 janvier 2024.

Ce sera la dernière permanence en présentiel.

Les démarches devront ensuite se faire par téléphone. Vous serez bien sûr accueillis par des professionnels qui sauront vous guider dans vos questions et démarches.

FIN DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

La Commune de Campugnan est positionnée en phase 4 de la réforme de la collecte des ordures ménagères en porte à porte.

Ainsi, l'arrêt du ramassage sur notre commune devrait arriver dans le dernier trimestre 2024.

D'ici là, sous réserve pour le SMICVAL de trouver les emplacements nécessaires, la Commune devrait être dotée de 4 points d'apport volontaire (PAV) complets (un bac RESTES ALIMENTAIRES, un bac RECYCLAGE, un bac ORDURES MÉNAGERES) et 3 points d'apport supplémentaires pour les RESTES ALIMENTAIRES.

Ces informations restent bien sûr relatives et supposées car le SMICVAL n'a pas encore entamé sa prospection de terrains sur Campugnan.

MINISTÈRE DE LA LANGUE GABAYE

Non, il ne sera pas nécessaire de monter jusqu'à Matignon pour découvrir ce ministère.

La République libre et conviviale de Haute-Gironde a parmi ses membres, Jean-Luc BUÉTAS. Ce géologue et œnologue, né à Blaye, connaît parfaitement les vignobles et plus particulièrement ceux de notre région.

Il écrit depuis plus de dix ans en langue saintongeaise des ouvrages en Gabaye ou ayant un lien avec le pays Gabaye.

Sur le site de la RLCHG, il écrit sur ce patois, cette langue locale que parlaient nos anciens. Entre explication et citations, vous pourrez découvrir les particularités de ce langage particulier.

RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

C'est un refus!

Par arrêté interministériel en date du 21 juillet 2023, notre commune, comme d'autres en Gironde, n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2022.





Simplimmat.gouv :

Une personne qui revend son véhicule à un autre particulier a l'obligation de déclarer la cession administrative de son véhicule dans un délai de 15 jours maximum après l'avoir cédé physiquement à l'acquéreur.

Cette obligation du Code de la route protège le vendeur d'avis de contravention liés à d'éventuelles infractions commises par l'acheteur.

Ce dernier a, quant à lui, l'obligation de faire établir une « carte grise » à son nom dans le mois suivant la déclaration de cession du véhicule.

L'application Simplimmat permet de réaliser chacune de ces démarches administratives de façon totalement dématérialisée, chacun à partir de son smartphone, à condition que le vendeur et l'acheteur soient en présence physique l'un de l'autre.

L'application officielle, gratuite et sécurisée qui simplifie les démarches administratives lors de la vente ou l'achat d'un véhicule d'occasion. Elle est accessible à tous les particuliers résidant en France et téléchargeable sur Google Play et Apple Store.

Plus besoin de formulaire papier.

La cession administrative du véhicule et la demande de la nouvelle carte grise ne prennent qu'une dizaine de minutes et s'effectuent en même temps que la remise des clés du véhicule.

Simplimmat permet une consultation en direct de la situation administrative du véhicule pour vérifier qu'elle est conforme. C'est une sécurité supplémentaire pour l'acquéreur. Lorsque la situation administrative du véhicule n'est pas en règle, Simplimmat bloque la cession du véhicule. L'acheteur a ainsi notamment la garantie que le véhicule n'est ni gagé ni volé au moment même de sa cession physique.



Simplimmat
·gouv

Pendant ce temps Sur Campugnan



Clean walk et Nettoyons la Nature

Deux opérations de nettoyage de la commune et la nature : la clean Walk, atelier organisé par le PRIJ dans le cadre d'activité et Nettoyons la Nature, action suivie par l'école de Campugnan depuis des années.



Expo photo

Le Polar

La 3^{ème} expo photo du Photo-Club de l'Estuaire a eu lieu du 14/11 au 15/12 sur le thème du polar.

Suggéré ou explicite, le thème a été abordé dans son ensemble et toujours avec des

sensibilités différentes et propres à chaque photographe.

Les œuvres, souvent très graphiques, se sont bien intégrées sur les murs blancs de la salle du conseil municipal.



La tempête a malheureusement tenté de décourager les chanteurs en herbe en s'invitant à la programmation ce soir-là.

Mais pour une première, les organisateurs de cette soirée karaoké, Sono Double L, n'ont pas baissé les bras et ont finalement fait retentir les notes toute la soirée pour le plaisir des personnes venues donner de la voix !

Cérémonie du 11/11



Soirée Karaoké



Grand succès pour une première!

Quand il a été évoqué en conseil municipal d'organiser quelque chose pour Octobre Rose, il a vite été question d'innover.

Ainsi est née la Soirée Girly.

L'idée : Organiser une soirée ludique entre copines ou en famille, afin de rendre plus fun l'approche de la prévention autour du cancer du sein.

Autour du stand de l'association Jeune & Rose et son atelier « pouet-pouet », se sont réunies une dizaine d'exposantes (déco, bougies, vêtements, bijoux, sex-toys, parfums, lingerie...) et de professionnelles bien-être (atelier coiffure et massage gratuits).

Les femmes présentes (et LE monsieur courageux) ont pu ainsi profiter de passer un moment tranquille, autour d'un verre, à papoter et flâner.

Soirée Girly

Bilan de la soirée

la quasi-totalité des visiteuses a participé à l'atelier d'appréhension de l'autopalpation :

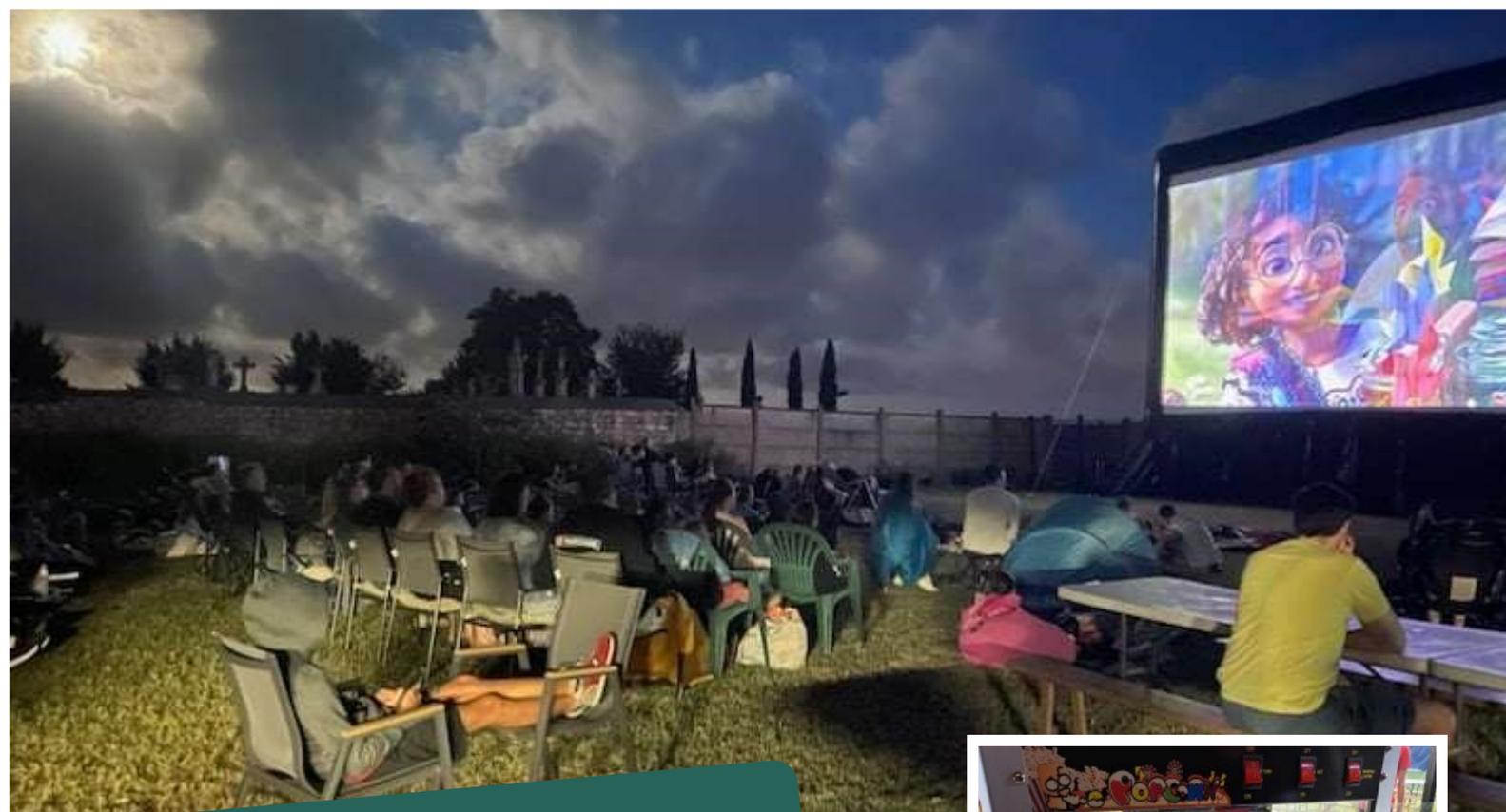
1er objectif atteint.

Grace aux bénéfices de la soirée, auxquels s'ajoute une subvention supplémentaire du conseil municipal, c'est un chèque de 1 000,00 € qui a été reversé à l'association ;

2ème objectif atteint.

La 2ème édition se prépare déjà pour 2024 et nous comptons sur votre présence le vendredi 11 octobre 2024.





Ciné plein air

Deuxième édition pour le cinéma plein air campagnanais.

Cette année, la commission fêtes et cérémonie vous proposait le film d'animation **Encanto**, des studios Disney.

Autour du film organisé par la municipalité, les animations étaient assurées par l'association A « la sauce » des parents de Campugnan avec au programme maquillage enfants, tatouages éphémères (sur le thème du film bien sûr), pinata, popcorn et gourmandises.

Le repas quant à lui était assuré par Cyril du Pita Truck (anciennement installé à Cartelègue).

Vous avez été nombreux à venir et nous comptons sur vous pour la 3ème édition qui se tiendra le vendredi 28 juin 2024.

LE PITA FOOD TRUCK Parking Stock Américain LES 3 COULEURS
29 Av. de la Libération, 33440 Ambarès-et-Lagrave



Mes Mémos à conserver

Mairie de Campugnan

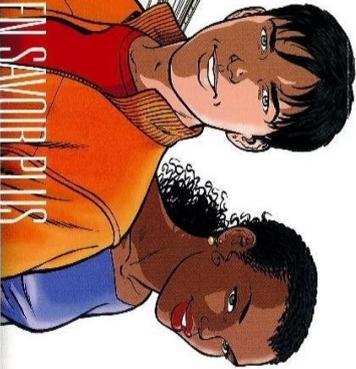
Au secrétariat de la Mairie, je peux...

- Rapporter mes cartouches usagées**
Revendues, recyclées, les fonds sont reversés à l'école
- Déposer mes piles usagées**
Valorisées pour être recyclées
- Déposer mes bouchons en liège ou synthétique**
Collectés par AGIR CANCER GIRONDE
- Retirer un STOP PUB gratuitement**
- Déposer mon vieux mobile**
Et ses accessoires (chargeur, écouteurs) + tablette



EN SAMIR PLUS

www.defense.gouv.fr/jdc



**BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE**



Les signalements de pannes d'éclairage public, c'est comme les antibiotiques, c'est pas automatique!

Pour une prise en charge sous 48h, merci de signaler à la mairie toute panne (lampe éteinte la nuit, allumée la journée ou clignotante).

Annuaire Des entreprises



Viticulture

Château La Botte

Production et Vente de vin,
Visites et dégustations,
Musée d'outils anciens

90 Rte des Terres Noires 33390
CAMPUGNAN

05 57 64 71 45

blanchard@chateau-labotte.com

Château Les Maréchaux

Production et Vente de vin

91 Rte d'Hervais 33390
CAMPUGNAN

06 83 10 89 58

cht-lesmarechaux@orange.fr

Château Les Rivauderies

Production et Vente de Vin

158 Impasse Les Rivauderies
33390 CAMPUGNAN

Château Morillon

Production et vente de vin

436 Rte d'Hervais
33390 CAMPUGNAN

06 58 82 71 57

emma@chateau-morillon.com



Bâtiment

B.F.G.

Menuiseries alu et PVC
79 Route de Thibaud 33390
CAMPUGNAN
05 24 21 36 07

Bois & Renov

Terrasse, bardage, isolation,
ossature bois, couverture et
aménagement intérieur
06 76 88 68 53

Entreprise Charles

Travaux de plâtrerie
83 Route des vignes 33390
CAMPUGNAN

MGCI / G2L construction

Mathieu Gelder

Construction de maisons
individuelles

Agence de Saint-Savin
06 32 21 81 69

Ne Gachon pas la pierre

Bastien GACHON

Taille de pierre
06 27 75 48 35



Services

Avoir 1 grain

Coffee Truck

06 95 24 96 66

avoirungrain@gmail.com

Chenil de la forêt

Fourrière animale,
Pension, Toilettage

902 Route de la Vergne
33390 CAMPUGNAN

05 57 64 73 30 - 06 07 12 17 39
chenildelaforet@orange.fr

Aymeric DOMIS

Kinésithérapeute

06 87 35 28 47

aymeric.domis@gmail.com

Entre Nous

Brigitte Delarue

Assistante de vie aux
familles

06 11 84 73 16

brigitte.delarue@hotmail.fr

Le Savon de l'auto

Nettoyage intérieur
Lavage extérieur
Rénovation optiques

07 89 96 45 26

Sandra MARTIN

Assistante maternelle

696 Rte d'Hervais

33390 CAMPUGNAN

OPTIMHOME

Guillaume Boutet

Conseiller en immobilier

06 35 17 48 30

guillaume.boutet

@optimhome.com

www.boutet.optimhome.com

Daniel PAUVIF

Location matériel
évènementiel

06 23 04 63 79 / 07 61 78 39 38

Sono Double L

Animation soirée

06 11 86 49 47



La table de Lise

Cake de patates douces

3 échalotes	150g emmental
10cl huile	1/2 c. à c. curry
12,5cl lait	sel/poivre
100g mozzarella	150g farine
1 sachet levure chimique	3 œufs
300g de patates douces	

1. Préchauffer le four à 180°
2. Émincer les échalotes et les patates douces en petits cubes ;
3. Les faire revenir 10 minutes dans un peu d'huile et ajouter le curry.
4. Faire chauffer le lait et l'huile.
5. Mélanger la farine, les œufs, la levure, le sel et le poivre ;
6. Ajouter la mozzarella coupée en cubes et l'emmental puis les patates douces ;
7. Verser le mélange dans un moule à cake et faire cuire 35 à 40 minutes (piquer au centre pour vérifier la cuisson).



Associations Campagnanaises

Club de l'amitié

Présidente: Claudette DAGNAS
Vice-Présidente : Henriette MAURIN
Secrétaire : Nicole GODICHAUD
Trésorier : René MAURIN

Fast & Rétro

Président : Richard GATINEAU
Trésorière : Émilie CHEVET

La Campagnanaise

Présidente : Audrey LUTARD
Vice-Président : Jean-Christophe MADO
Vice-Président : Ludovic PIETRZAK
Secrétaire : Julie TANGUY
Secrétaire Adj. : Jessica BOUTY
Trésorier : Matthieu GELDER
Trésorier Adj. : Stéphanie GELDER

La République Libre et Conviviale de Haute-Gironde

Président : Jean-Jacques TACHOIRE
Secrétaire : Marie-Joëlle FRUGERE
Trésorier : Franck BLANCHARD

La Ronde autour des fils et de l'Amitié

Présidente : Josiane BAZIRE
Trésorière : Lucette EVAIN

Le Souvenir Français

Président : Michel WERLE
Vice-Président : Colette WERLE
Trésorier : Martial DUMONDEL
Secrétaire :

L'entente des chasseurs

Président : Jean-Claude CHAIN
Vice-Président : Dominique ERIT
Secrétaire : Marie-Claude ARDOIN
Secrétaire Adj. : Gaëlle MARTIN
Secrétaire Adj. : Noam DUFOUR
Trésorier : Jean-Michel BOUTRIE
Trésorier Adj. : Gilbert DAGNAS
Trésorier Adj. : Eytan BOUTRIE
Trésorier Adj. : Cyrille CHAINTRIER

Notre-Dame-de-Campugnan

Président : Aymeric DOMIS
Secrétaire : Marie-Claude ARDOIN
Trésorière : Christine DE GENOUILLAC
Responsable de l'église : Yvette GUERRY
Membre d'honneur : Monsieur le Curé
desservant la paroisse de Campugnan.

Sono Double L

Président : Laurent SCHNEIDER
Secrétaire/Trésorier : Ludovic PIETRZAK





Crédit photo : Château la Botte

Mairie de CAMPUGNAN 59, Route des écoliers – 33390
Tel : 05 57 64 71 74 / mairie.campugnan@wanadoo.fr / www.campugnan.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi: 8h-12h et 13h-19h / Mardi et Jeudi : 14h-17h30
Vendredi : 8h-13h et 14h-16h

